

Site de St- Vulbas

2025

Index d'égalité professionnelle  
Femmes – Hommes



89/100

L'index Egalité se calcule chaque année sur la base de 4 indicateurs attribuant chacun un nombre de points.

La note maximale est de 100 points.



25/35 \*

<sup>1</sup>Ecart d'augmentations individuelles

\* Écart en faveur des femmes



15/15

Pourcentage de salariées augmentées au retour  
d'un congé maternité



39/40 \*

Ecart de rémunération

\* Écart en faveur des femmes



10/10

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi  
les 10 plus hautes rémunérations